

APPEL À CANDIDATURE

Pour l'attribution de tâches dans le cadre du projet JA-PLUS
Jardin de Pluie: Stratégies basées sur la nature contre le risque hydrogéologique
cofinancé par le Programme Interreg NEXT Italie-Tunisie – Appel 01/2024
CUP: G73C25000240007
code du projet: A1-2.4.226
Projet co-financé par l'Union Européenne

Version en langue française



CADRE JURIDIQUE

- normes et réglementations européennes et en particulier :
 - Règlement (UE) n° 1059/2021 adopté par le Parlement européen et le Conseil ;
 - Règlement (UE) n° 1060/2021 adopté par le Parlement européen et le Conseil.
- Réglementation italienne et outils de mise en œuvre associés ;
- Décret législatif du 3 juillet 2017, n° 50 - Codice del Terzo settore e ss.mm.ii., notamment les articles régissant les APS et les dispositions du Code civil concernant les associations ;
- Le Programme Interreg NEXT Italie-Tunisie 2021-2027 ;
- Le Manuel de gestion et de contrôle du Programme Interreg NEXT Italie-Tunisie 2021-2027 (septembre 2025) ;
- L'Appel à projets 1/2024 du Programme Interreg NEXT Italie-Tunisie 2021-2027 ;
- La contrat de subvention et la convention de partenariat du projet JA-PLUS et leurs annexes ;
- Le statut de ECCO APS et ses règlements ;
- La résolution du Conseil Directeur en date du 06/07/2026 approuvant le présent appel à candidature.

ALORS QUE:

- ECCO APS est bénéficiaire, en tant que partenaire, du projet JA-PLUS – Jardin de Pluie : Stratégies basées sur la nature contre le risque hydrogéologique, financé par le Programme Interreg NEXT Italie-Tunisie – Appel 01/2024 (CUP : G73C25000240007, code projet : A1-2.4.226), ci-après JA-PLUS ;
- ECCO APS reconnaît la nécessité de doter sa structure opérationnelle des contributions professionnelles d'experts nécessaires à la mise en œuvre des actions du projet JA-PLUS, qui relèvent des activités d'intérêt général (article 5 du CTS) et sont conformes aux dispositions de l'avis public, du texte du projet et du budget.

Article 1 – Contexte

Le changement climatique dans la région méditerranéenne a des conséquences catastrophiques sur les écosystèmes agroforestiers et, par conséquent, sur les



communautés qui les habitent et sur les activités économiques qui s'y déroulent, telles que l'agriculture et le tourisme.

JA-PLUS promeut une stratégie transfrontalière pour le déploiement de solutions naturelles, peu coûteuses et à faible technicité, visant à améliorer la sécurité des sols et à atténuer les risques hydrogéologiques. Elle sera mise en œuvre dans le gouvernorat de Bizerte et la Città Metropolitana di Palermo, plus précisément dans les communes de Metline et d'Altofonte.

Le projet promeut une action pilote qui aborde plusieurs aspects : social, par la sensibilisation des groupes cibles ; technique, par l'expérimentation et la promotion de technologies innovantes et traditionnelles ; et institutionnel, par l'implication des institutions concernées.

L'approche transfrontalière facilitera l'échange d'expertise et de bonnes pratiques et favorisera la coopération interinstitutionnelle nécessaire à la diffusion de la stratégie aux niveaux local, régional et macrorégional.

JA-PLUS permettra donc d'atteindre :

- Activités de sensibilisation auprès des communautés locales et des acteurs économiques.
- Renforcement des capacités des autorités publiques, des professionnels et des chercheurs.
- Deux projets pilotes de jardins de pluie (infrastructures à petite échelle et à faible technologie qui améliorent la gestion des eaux pluviales, notamment lors d'événements extrêmes), un modèle de gestion communautaire transfrontalier, un système de surveillance et un guide de gestion.
- Une stratégie pilote transfrontalière pour l'application de solutions naturelles et à faible technologie afin de réduire les risques hydrogéologiques.

Article 2 – Objet de la notification

En considération de ce qui précède, ECCO APS annonce par la présente la sélection publique des candidat-e-s pour les tâches suivantes dans le cadre du projet JA-PLUS :



1. Expert-e pour l'engagement des groupes cibles (A.1.2) et pour la gestion de processus d'information et participation auprès des communautés locales (A1.3);
2. Expert-e pour la production du matériel d'exposition (graphique, impression 3D, etc., A. 1.3, A3.3);
3. Expert-e responsable du projet pour l'organisation;
4. Expert-e technique en mobilisation communautaire.

Article 3 – Objet des tâches et activités principales

Les profils professionnels recherchés devront apporter leur soutien à l'organisation dans la réalisation de ses activités et l'atteinte des objectifs du projet.

À cette fin, ils se coordonneront avec le groupe de travail interne à ECCO APS et travailleront en synergie avec les organismes de gestion de projet (Comité de pilotage et Comité de gestion et de suivi). De plus, chaque activité sera menée en étroite collaboration avec les partenaires italiens et tunisiens.

Les activités se dérouleront principalement à Altofonte et dans la Città Metropolitana di Palermo. Toutes les tâches peuvent nécessiter des déplacements en Tunisie, pris en charge par le projet.

Pour chacun des expert-e-s à pourvoir, les tâches spécifiques énumérées ci-dessous sont envisagées :

1. Expert-e pour l'engagement des groupes cibles (A.1.2) et pour la gestion de processus d'information et participation auprès des communautés locales (A1.3);

Au sein du GT 1, le/la professionnel-le, en collaboration avec le groupe de travail de ECCO APS et ses partenaires, sera responsable de la mobilisation initiale des communautés locales et des groupes cibles, notamment ceux travaillant dans les institutions locales où le projet est mis en œuvre. En collaboration avec les partenaires locaux et tunisiens, il/elle organisera des réunions de présentation initiales afin de sensibiliser aux risques hydrogéologiques et à l'utilisation de solutions écologiques et naturelles à faible intensité technologique. Il participera à la conception et à l'organisation de rencontres participatifs (dont certains prendront la forme d'expositions publiques) pour présenter la technologie des jardins de pluie et le



projet pilote qui sera mis en œuvre à Altofonte, les solutions vertes et naturelles à faible intensité technologique, ainsi que les avantages de leur déploiement dans la région pour lutter contre les risques hydrogéologiques. Il/elle supervisera l'élaboration participée du règlement de gestion du jardin de pluie d'Altofonte. Enfin, il/elle collaborera à la rédaction des matériaux d'information et des rapports de projet relatifs aux activités 1.2 et 1.3.

2. Expert-e pour la production du matériel d'exposition (graphique, impression 3D, etc., A.1.3, A3.3);

Dans le cadre des GT 1, 2 et 3, le/la professionnel-le, en collaboration avec le groupe de travail de ECCO APS et avec les partenaires, sera chargé-e de concevoir les matériaux nécessaires aux rencontres participatifs et aux expositions itinérantes visant à impliquer les communautés locales et à présenter les technologies promues par le projet. Il/elle accompagnera également le mandant dans ses échanges avec le prestataire externe chargé de la production (impression, impression 3D, découpe laser, etc.).

3. Expert-e responsable du projet pour l'organisation ;

Au sein des GT 1, 2 et 3, le/la professionnel-le référent, en collaboration avec le groupe de travail de ECCO APS et les partenaires, coordonnera les activités de l'organisation et assurera la gestion administrative du projet. Il/elle sera la personne de contact du groupe de travail interne et pourra épauler le représentant légal au sein du CdP (ou le représenter). Il/elle assurera la liaison avec le chef de file et les partenaires, planifiera les activités d'ECCO APS et coordonnera la production des livrables attendus. Il/elle suivra l'avancement des activités et proposera les ajustements nécessaires. Il/elle sera également responsable de l'élaboration des documents requis pour les rapports techniques périodiques et finaux. Plus précisément, il/elle supervisera la production des documents (timesheet, rapports, etc.) et la préparation des documents nécessaires aux rapports financiers périodiques et finaux. Il/elle apportera également son soutien à l'organisation dans le cadre des appels d'offres publics pour la prestation de services externes.



4. Expert-e technique en mobilisation communautaire;

Dans le cadre des GT 1, 2 et 3, la figure professionnelle, en collaboration avec le groupe de travail de ECCO APS et les partenaires, apportera un soutien, y compris un soutien technique, aux experts pour mobiliser les groupes cibles, avec une attention particulière aux agriculteurs et aux autres groupes professionnels intéressés par la lutte contre les risques hydrogéologiques.

Article 5 – Critères généraux d'admissibilité

Pour être admissibles à la sélection pour tous les profils professionnels, les candidats doivent, à la date de dépôt de leur candidature, sous peine d'exclusion, posséder les qualifications générales suivantes :

- a. Être citoyen-ne italien-ne ou d'un autre pays de l'Union européenne, ou avoir un permis de séjour valide pour le travail.
- b. Être de langue maternelle italienne ou posséder un certificat de connaissance de la langue italienne de niveau C2.
- c. Jouir des droits civils et politiques dans son pays d'origine.
- d. Ne pas avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale et ne pas avoir été soumis à aucune mesure préventive, décision civile ou ordonnance administrative inscrite au casier judiciaire.
- e. Ne pas faire l'objet de poursuites pénales en cours.
- f. Ne pas avoir été interdit-e d'exercer une fonction publique sur la base de jugements définitifs.
- g. Ne pas avoir été licencié-e ou exclu-e d'un emploi dans une administration publique pour incompétence persistante ou licencié-e à la suite d'une procédure disciplinaire.
- h. N'ayant pas été exclu-e d'un emploi dans une administration publique pour avoir produit des documents faux ou irréguliers.
- i. Ne pas avoir été interdit-e d'exercer une fonction publique par un jugement définitif.
- j. Ne pas occuper de postes, avoir de relations de travail ou fournir des services dans le cadre d'un travail indépendant qui soient en conflit avec les activités décrites dans le présent appel, et, par ailleurs, être disponible à y mettre fin dès l'acceptation de la tâche.



- k. Ne pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêts, réel ou potentiel, avec l'entité mandant, de nature à compromettre l'impartialité et l'indépendance de sa participation à la procédure.
- l. Connaître les logiciels informatiques les plus populaires pour les fonctions bureautiques.
- m. Pour les profils 1, 2 et 3, être titulaire d'un numéro de TVA valide en Italie.

Les entreprises individuelles ne sont pas admissibles à cette procédure.

Les exigences ci-dessus :

- doivent être en possession du/de la candidat-e à la date limite de dépôt de la candidature, persister au moment de l'éventuelle attribution de la tâche et de la signature du contrat et rester en place pendant toute la durée de la tâche ;
- doivent être déclarées par le/la candidat-e lors du dépôt de sa candidature (en utilisant le formulaire d'exemple ci-joint) et seront vérifiées par le comité d'évaluation.

Le non-respect des exigences entraînera l'exclusion du processus de sélection.

Article 6 – Critères d'admissibilité spécifiques et critères préférentiels

Pour chacun des profils, les critères à évaluer sont énumérés ci-dessous :

- Les critères d'admissibilité spécifiques que les candidat-e-s doivent posséder, en plus des critères généraux, à la date de soumission de leur candidature, pour être admis-es au processus de sélection.
 - Les critères préférentiels.
1. Expert-e pour l'engagement des groupes cibles (A.1.2) et pour la gestion de processus d'information et participation auprès des communautés locales (A1.3) ;
 - a. Critères d'admissibilité spécifiques :
 - i. titre d'études correspondant à un cursus complet d'études universitaires de deuxième cycle, selon le Cadre européen des certifications (EQ7), certifiée par un diplôme ;



- ii. au moins trois ans d'expérience professionnelle dans des activités participatives, éducatives et/ou de planification et de gestion du territoire ;
- iii. bonne connaissance de la langue française.

b. Critères préférentiels :

- i. diplôme en sciences sociales, urbaines ou territoriales (par exemple, sans s'y limiter : sociologie, géographie, urbanisme, éducation, etc.) ;
- ii. expérience en matière d'activités de formation et mentorat destinées, entre autres, aux opérateurs de l'administration publique ;
- iii. expérience dans le domaine de l'éducation des adultes ;
- iv. expérience ou formation dans des activités liées à la promotion du développement durable ;
- v. expérience dans des projets financés par des fonds publics et privés sur les sujets objet de la tâche ;
- vi. expérience au sein de groupes de travail multidisciplinaires ;
- vii. expérience préalable spécifique, d'au moins trois ans, dans le secteur non lucratif.

2. Expert-e pour la production du matériel d'exposition (graphique, impression 3D, etc., A. 1.3, A3.3) ;

a. Critères d'admissibilité spécifiques :

- i. titre d'études correspondant à un cursus complet d'études universitaires de deuxième cycle, selon le Cadre européen des certifications (EQ7), certifiée par un diplôme ;
- ii. au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans la production de matériel graphique et infographique, y compris vectoriel, en 2D et 3D ;
- iii. connaissances et expérience avancées dans l'utilisation des outils informatiques et des logiciels de traitement graphique ;
- iv. bonne connaissance de la langue française.

b. Critères préférentiels :

- i. formation en communication territoriale, en marketing du territoire ou dans des disciplines similaires ;



- ii. expérience dans la mise en place d'expositions et dans la production de matériaux d'information pour les expositions ;
- iii. expérience ou formation dans des activités liées à la promotion du développement durable ;
- iv. expérience préalable spécifique, d'au moins trois ans, dans le secteur non lucratif ;
- v. expérience dans des projets financés par des fonds européens, nationaux ou locaux ;
- vi. expérience au sein de groupes de travail multidisciplinaires.

3. Expert-e responsable du projet pour l'organisation ;

a. Critères d'admissibilité spécifiques :

- i. titre d'études correspondant à un cursus complet d'études universitaires de deuxième cycle, selon le Cadre européen des certifications (EQ7), certifiée par un diplôme ;
- ii. au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre et la gestion de projets financés par des institutions publiques et privées nationales et européennes, y compris les activités de reporting technique et financier pour des organisations à but non lucratif ;
- iii. au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans la coordination de groupes de travail multidisciplinaires ;
- iv. connaissance certifiée de la langue française (au moins niveau C1) .

b. Critères préférentiels :

- i. diplôme en sciences humaines et sociales ;
- ii. connaissance des principes de développement et de gestion de projet (PCM) ;
- iii. connaissance du Codice del Terzo Settore (D.Lgs. 117/2017) ;
- iv. expérience dans le cadre de projets du programme Italie-Tunisie ou d'autres programmes de coopération ;
- v. expérience en matière de rédaction de documents méthodologiques ainsi que d'outils nécessaires pour documenter les activités à des fins de reporting.



4. Expert-e technique en mobilisation communautaire;
 - a. Critères d'admissibilité spécifiques :
 - i. titre d'études correspondant à un cursus complet d'études universitaires de premier cycle, selon le Cadre européen des certifications (EQ6), certifiée par un diplôme ;
 - ii. au moins trois ans d'expérience professionnelle dans des activités participatives ou éducatives et/ou dans la planification, la gestion ou le développement territorial ;
 - iii. connaissance de la langue française.
 - b. Critères préférentiels :
 - i. diplôme en sciences naturelles, en sciences de la terre, en sciences agricoles ou forestières;
 - ii. expérience ou formation dans des activités liées à la promotion du développement durable ;
 - iii. expérience dans les activités agricoles ou de gestion du territoire ;
 - iv. expérience préalable spécifique, d'au moins trois ans, dans le secteur non lucratif ;
 - v. expérience dans des projets financés par des fonds européens, nationaux ou locaux ;
 - vi. expérience au sein de groupes de travail multidisciplinaires.

Article 7 - Durée des tâches, rémunération et lieux de travail

Les détails de chaque tâche (dates de début et de fin estimées ainsi que rémunération) sont indiqués ci-dessous et seront définis à l'issue de la procédure de sélection:

- Expert-e pour l'engagement des groupes cibles (A.1.2) et pour la gestion de processus d'information et participation auprès des communautés locales (A1.3): :

Du 17/11/2026 au 30/09/2027 ;

Montant maximal tout compris : 8.000,00 €.



JA-PLUS

- Expert-e pour la production du matériel d'exposition (graphique, impression 3D, etc., A. 1.3, A3.3): :
Du 17/11/2026 au 15/05/2028 ;
Montant maximal tout compris : 12.000,00 €.
- Expert-e responsable du projet pour l'organisation: :
Du 17/11/2026 au 15/05/2028 ;
Montant maximal tout compris : 31.800,00 €.
- Expert-e technique en mobilisation communautaire :
Du 17/11/2026 au 15/05/2028 ;
Montant maximal tout compris : 15.000,00 €.

La durée des contrats peut être prolongée en fonction des besoins spécifiques du projet et conformément aux règles du Programme Interreg Next Italie-Tunisie, sans modification du montant.

Les montants indiqués comprennent toutes les charges à imputer au/à la mandataire et au mandant.

Les activités pourront se dérouler dans les bureaux d'ECCO APS et sur les sites de mise en œuvre du projet, tant en Italie qu'en Tunisie.

Les frais de déplacement autorisés par le mandant en dehors des communes d'Altofonte et de Palerme seront pris en charge par le projet selon des modalités définies ultérieurement, conformément aux règles du programme Interreg Next Italie-Tunisie. Ces frais ne sont pas inclus dans la rémunération mentionnée ci-dessus.

Les mandataires devront produire un rapport écrit et soumettre leurs résultats. La rémunération sera donc versée en fonction de l'avancement des travaux et de leur validation.



Article 8 – Type de contrat

Les tâches seront confiées dans le cadre de contrats de collaboration professionnelle en tant qu'indépendant-e. Pour la tâche « Expert-e technique en mobilisation communautaire » uniquement, un contrat temporaire (collaborazione autonoma occasionale ou contrat de type « co.co.co. ») est prévu.

Article 9 – Modalités et délais de dépôt des candidatures

Pour soumettre leur candidature, les parties intéressées doivent envoyer :

- le formulaire de demande joint à l'appel à candidature, dûment rempli dans toutes ses parties, sur papier libre et signé ;
- CV au format européen, daté et signé ;
- copie d'une pièce d'identité valide ;
- certificat de connaissance de la langue française dans une copie certifiée conforme de l'original (voir art. 6).

Les documents requis doivent être soumis au format PDF par courriel certifié (PEC) avant le 13 novembre 2026 à l'adresse eccoaps@pec.it. La date de réception fait foi. L'objet du courriel certifié doit mentionner : « Tâches dans le cadre du projet JA-PLUS » suivi de l'intitulé de la tâche pour lequel le/la candidat-e postule. Chaque candidat-e ne peut postuler qu'à une seule tâche ; à défaut, sa candidature sera irrecevable. La taille totale des documents requis ne doit pas excéder 7 Mo, sous peine d'exclusion.

Les demandes incomplètes, soumises sur des formulaires non conformes ou qui ne respectent pas les instructions énoncées dans l'appel à candidature et dans les annexes ne seront pas prises en compte et seront donc exclues.

Article 10 – Méthodes de sélection

Le Comité d'évaluation sera désigné spécifiquement par résolution du Conseil Directeur et sera composé de trois membres au maximum. Seulement les candidat-e-s ayant réussi les étapes indiquées ci-dessous et jugés aptes, à l'entière discrétion du Comité, seront inscrit-e-s sur la liste de classement.



Avant d'évaluer les candidatures, les membres du Comité doivent vérifier l'absence de conflits d'intérêt avec les candidats et signer une déclaration spécifique. En cas de conflit d'intérêt, les membres du Comité doivent en informer le Conseil Directeur, qui procédera au remplacement éventuel des membres concernés.

Le Comité d'évaluation procédera à la sélection comme suit :

PHASE 1

La recevabilité des demandes (exactitude et exhaustivité des documents soumis) sera vérifiée conformément aux exigences énoncées à l'article 9 du présent appel à candidature. Tout dossier incomplet ou soumis par un moyen inapproprié sera rejeté.

PHASE 2

Vérification du respect par chaque candidat des critères généraux d'admissibilité énoncés à l'article 5 du présent appel à candidature. Le non-respect de l'une quelconque de ces critères entraînera l'exclusion de la procédure.

PHASE 3

L'évaluation du CV se fera au regard des exigences énoncées à l'article 6 du présent appel à candidature et une notation sera attribuée selon les barèmes spécifiques mentionnés à l'article 11. Le non-respect des conditions d'expérience minimales requises entraînera l'exclusion de la procédure. Les candidats ayant obtenu le score minimale indiquée dans les barèmes d'évaluation spécifiques (voir article 11) seront convoqués à l'entretien.

PHASE 4

Un entretien individuel sera mené afin de vérifier que l'expérience et les compétences du candidat correspondent à la tâche et de déterminer le score approprié.

Les scores relatifs à l'évaluation des CV et à l'entretien seront attribués selon les tableaux spécifiques mentionnés à l'article 11.

La liste des candidats admis à l'entretien individuel sera publiée sur le site internet de l'organisation : www.ecco.ngo. Cette publication vaudra notification ; par conséquent, aucune communication ne sera adressée aux candidats individuellement.



Les entretiens auront lieu à partir du 16 novembre 2026. Ils pourront se dérouler à distance uniquement si le/la candidat-e peut être clairement identifié-e.

L'absence à l'entretien, quelle qu'en soit la raison, sera considérée comme un retrait de la candidature.

Le Comité établira des procès-verbaux spécifiques de la procédure de sélection, indiquant les points attribués à chaque candidat pour chacun des profils prévus par l'appel à candidature. Seulement les candidat-e-s ayant obtenu le score minimal requis, sur la base de l'évaluation de leur CV et de l'entretien, conformément à l'article 11, figureront dans le classement final. Ce classement sera publié sur le site web www.ecco.ngo à l'issue du processus de sélection. Cette publication vaudra notification à toutes fins légales ; par conséquent, aucune communication individuelle ne sera adressée aux participant-e-s.

Le Comité peut, à sa discrétion et à tout moment au cours de l'évaluation, demander des informations complémentaires ou des précisions concernant les informations fournies. L'absence de réponse dans un délai de cinq jours calendaires peut entraîner la disqualification du/de la candidat-e.

Article 11 – Évaluation

Le Comité d'évaluation évaluera les candidats pour chaque profil selon les tableaux suivants :

1. Expert-e pour l'engagement des groupes cibles (A.1.2) et pour la gestion de processus d'information et participation auprès des communautés locales (A1.3) :

Description	Points attribués	Score maximal
Titre d'études de niveau au moins E07.		5
Obtenu avec une note finale inférieure à 100/110	1	
Obtenu avec une note finale comprise entre 100 et 104/110	2	
Obtenu avec une note finale entre 105 et 109/110	3	
Obtenu avec la note finale de 110/110	4	
Obtenu avec la note finale de 110/110 avec mention	5	



Diplôme en sciences sociales, urbaines ou territoriales (par exemple, sans s'y limiter : sociologie, géographie, urbanisme, éducation, etc.).		3
Oui	3	
Non	0	
Connaissance de la langue française		1
Au moins un certificat B2	1	
<i>En l'absence de certificat, la note attribuée est zéro et l'évaluation linguistique sera effectuée lors de l'entretien.</i>		
Connaissance d'une langue autre que le français ou l'italien au moins au niveau B1		2
1 langue	1	
2 langues	2	
Expérience spécifique préalable d'au moins trois ans dans le secteur non lucratif		5
Oui	5	
Non	0	
Au moins trois ans d'expérience professionnelle dans des activités participatives, éducatives et/ou de planification et de gestion du territoire	0,15 point pour chaque mois d'expérience supplémentaire au-delà du minimum requis	6
Expérience au sein de groupes de travail multidisciplinaires	0,15 point par mois d'expérience	10
Nombre d'expériences professionnelles spécifiques conformément à la liste des critères d'admissibilité spécifiques et préférentiels		8
1 expérience	2	
2 à 3 expériences	5	



4 à 5 expériences	8	
Seuil minimal à atteindre pour être admis-e à l'entretien		32
Entretien		30
Faible niveau de connaissances	0-5	
Niveau de connaissances adéquat	6-14	
Niveau de connaissances plus que suffisant	15-23	
Excellent niveau de connaissances	24-30	

Le score minimum requis pour figurer sur la liste de classement, incluant l'évaluation du CV et l'entretien, est de 55 points.



2. Expert-e pour la production du matériel d'exposition (graphique, impression 3D, etc., A. 1.3, A3.3) :

Description	Points attribués	Score maximal
Titre d'études de niveau au moins EQ7.		5
Obtenu avec une note finale inférieure à 100/110	1	
Obtenu avec une note finale comprise entre 100 et 104/110	2	
Obtenu avec une note finale entre 105 et 109/110	3	
Obtenu avec la note finale de 110/110	4	
Obtenu avec la note finale de 110/110 avec mention	5	
Formation en communication territoriale, en marketing du territoire ou dans des disciplines similaires		3
Oui	3	
Non	0	
Connaissance de la langue française		1
Au moins un certificat B2	1	
<i>En l'absence de certificat, la note attribuée est zéro et l'évaluation linguistique sera effectuée lors de l'entretien.</i>		
Connaissance d'une langue autre que le français ou l'italien au moins au niveau B1		2
1 langue	1	
2 langues	2	
Expérience préalable spécifique, d'au moins trois ans, dans le secteur non lucratif		5
Oui	5	
Non	0	



Au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans la production de supports graphiques et infographiques, y compris vectoriels, en 2D et 3D.	0,15 point pour chaque mois d'expérience supplémentaire au-delà du minimum requis	15
Expérience au sein de groupes de travail multidisciplinaires	0,15 point par mois d'expérience	5
Nombre d'expériences dans la mise en place d'expositions et dans la production de matériaux d'information pour les expositions		10
4 à 6 expériences	2	
7 à 9 expériences	5	
Plus de 9 expériences	10	
Seuil minimal à atteindre pour être admis-e à l'entretien		38
Entretien		30
Faible niveau de connaissances	0-5	
Niveau de connaissances adéquat	6-14	
Niveau de connaissances plus que suffisant	15-23	
Excellent niveau de connaissances	24-30	

Le score minimum requis pour figurer sur la liste de classement, incluant l'évaluation du CV et l'entretien, est de 61 points.



3. Expert-e responsable du projet pour l'organisation :

Description	Points attribués	Score maximal
Titre d'études de niveau au moins EQ7.		5
Obtenu avec une note finale inférieure à 100/110	1	
Obtenu avec une note finale comprise entre 100 et 104/110	2	
Obtenu avec une note finale entre 105 et 109/110	3	
Obtenu avec la note finale de 110/110	4	
Obtenu avec la note finale de 110/110 avec mention	5	
Diplôme en sciences humaines et sociales		3
Oui	3	
Non	0	
Connaissance certifiée de la langue française		5
Niveau C1	3	
Niveau C2	5	
Connaissance d'une langue autre que le français ou l'italien au moins au niveau B1		2
1 langue	1	
2 langues	2	
Nombre d'expériences dans le cadre de projets du Programme Italie-Tunisie ou d'autres programmes de coopération		15
1 expérience	5	
2 à 3 expériences	10	
Plus de 3 expériences	15	
Au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre et la gestion de projets financés par des institutions publiques et privées nationales et européennes, y compris les activités de reporting technique et financier pour des organisations à but non lucratif.	0,2 point pour chaque mois d'expérience supplémentaire	8



	au-delà du minimum requis	
Au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans la coordination de groupes de travail multidisciplinaires	0,2 point pour chaque mois d'expérience supplémentaire au-delà du minimum requis	10
Seuil minimal à atteindre pour être admis-e à l'entretien		40
Entretien		30
Faible niveau de connaissances	0-5	
Niveau de connaissances adéquat	6-14	
Niveau de connaissances plus que suffisant	15-23	
Excellent niveau de connaissances	24-30	

Le score minimum requis pour figurer sur la liste de classement, incluant l'évaluation du CV et l'entretien, est de 63 points.



4. Expert-e technique en mobilisation communautaire :

Description	Points attribués	Score maximal
Titre d'études de niveau au moins EQ6.		5
Obtenu avec une note finale inférieure à 100/110	1	
Obtenu avec une note finale comprise entre 100 et 104/110	2	
Obtenu avec une note finale entre 105 et 109/110	3	
Obtenu avec la note finale de 110/110	4	
Obtenu avec la note finale de 110/110 avec mention	5	
Diplôme en sciences naturelles, territoriales, agricoles ou forestières		3
Oui	3	
Non	0	
Connaissance de la langue française		1
Au moins un certificat B2	1	
<i>En l'absence de certificat, la note attribuée est zéro et l'évaluation linguistique sera effectuée lors de l'entretien.</i>		
Connaissance d'une langue autre que le français ou l'italien au moins au niveau B1		2
1 langue	1	
2 langues	2	
Expérience préalable spécifique, d'au moins trois ans, dans le secteur non lucratif		5
Oui	5	
Non	0	
Au moins trois ans d'expérience professionnelle dans des activités participatives ou éducatives et/ou dans la planification, la gestion ou le développement territorial	0,15 point pour chaque mois d'expérience supplémentaire	6

	au-delà du minimum requis	
Expérience au sein de groupes de travail multidisciplinaires	0,15 point par mois d'expérience	10
Nombre d'expériences professionnelles spécifiques selon la liste des critères d'admissibilité spécifiques et des préférentielles		8
1 expérience	2	
2 à 3 expériences	5	
4 à 5 expériences	8	
Seuil minimal à atteindre pour être admis-e à l'entretien		32
Entretien		30
Faible niveau de connaissances	0-5	
Niveau de connaissances adéquat	6-14	
Niveau de connaissances plus que suffisant	15-23	
Excellent niveau de connaissances	24-30	

Le score minimum requis pour figurer sur la liste de classement, incluant l'évaluation du CV et l'entretien, est de 55 points.

Pour le calcul des points pour les critères relatifs à l'expérience professionnelle, les périodes égales ou supérieures à 16 jours seront considérées comme un mois complet.

Aux fins du calcul des points pour un même critère, les activités réalisées au cours d'une même période ne peuvent être évaluées séparément. Le cas échéant, une même expérience peut être évaluée pour différents critères.



Article 12 – Attribution des tâches

L'attribution des tâches reste conditionnée par l'issue favorable de la vérification de l'absence de conflits d'intérêts, réels ou potentiels, découlant d'autres mandats, fonctions ou activités professionnelles attribuables au/à la candidat-e avec lequel/laquelle ECCO APS a l'intention de conclure le contrat.

Le classement établi sur la base du présent appel à candidature restera valable jusqu'à la clôture du projet.

En l'absence d'acceptation d'une ou plusieurs tâches ou en cas d'impossibilité de l'attribuer faute de remplir les conditions requises, les listes de classement seront utilisées par ordre de rang. Toute tâche vacante peut être pourvue à travers les listes de classement.

ECCO APS se réserve le droit de démettre les experts de leurs fonctions en cas de performance insuffisante, d'indisponibilité répétée ou lorsque des problèmes d'impartialité et/ou de confidentialité sont identifiés.

La perte d'un ou plusieurs critères d'admissibilité généraux entraînera la résiliation de la mission. Dans ce cas, le/la mandataire de services doit en informer immédiatement ECCO APS.

En cas de résiliation anticipée, le/la mandataire de services doit donner un préavis d'au moins 30 jours. Il/elle doit alors soumettre un rapport d'avancement attestant des travaux réalisés.

Article 13 – Contrôles

ECCO APS peut demander, conformément à la réglementation en vigueur et à toute demande émanant d'organismes de financement ou du Conseil Directeur, une vérification de la véracité des déclarations sur l'honneur. En cas de résultat négatif de la vérification, le/la candidat-e sera exclu/e des classements et les autorités compétentes en seront informées, le cas échéant. Ces vérifications pourront également avoir lieu après la conclusion du contrat, entraînant sa résolution éventuelle et la perte du droit à toute rémunération, ainsi que, le cas échéant, une indemnisation pour dommages.



Article 14 – Protection de la vie privée et des données personnelles

ECCO APS informe les parties intéressées que, conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD) et aux fins de celui-ci :

- a) Les données demandées sont collectées et traitées uniquement aux fins liées au présent appel à candidature et à l'éventuelle attribution de la tâche ;
- b) La fourniture des données demandées est obligatoire, sous peine d'exclusion de la procédure ;
- c) Les données collectées peuvent être communiquées aux collaboratrices d'ECCO APS, aux membres du Conseil Directeur, aux membres, aux organismes de financement et aux tiers impliqués à divers titres, afin de remplir les obligations requises par la loi ou découlant du présent appel à candidature;
- d) Le traitement des données sera effectué à l'aide d'outils, y compris des outils informatiques, adaptés pour garantir la sécurité et la confidentialité ;
- e) Le responsable du traitement des données est ECCO APS.

Article 15 – Formes de publicité et d'information

Cet appel à candidature sera publié sur le site web www.ecco.ngo et sur le site web du programme Interreg Next Italie-Tunisie.

Article 16 – Dispositions finales

La publication de l'appel à candidature, la participation à la procédure et l'établissement des listes de classement n'impliquent aucune obligation pour ECCO APS de procéder à l'attribution de tout ou partie des tâches relatives aux différents profils et/ou de conclure des contrats, ni aucune obligation pour les participant-e-s de fournir des services à ECCO APS.

ECCO APS se réserve le droit, à sa seule discrétion, de révoquer, de modifier ou d'annuler le présent appel à candidature et d'y apporter des corrections, des changements ou des ajouts en raison de besoins techniques, administratifs ou réglementaires ultérieurs, sous réserve d'une notification préalable sur le site web www.ecco.ngo avant la publication des listes de classement.



JA-PLUS

Cet appel est publié en langue italienne et en langue française conformément au règlement du Programme Interreg Next Italie-Tunisie. S'agissant de contrats qui seront stipulés en langue italienne et selon le droit italien, en cas de divergence d'interprétation, c'est la version en langue italienne qui fait foi.

ECCO APS détiendra l'intégralité des droits de propriété, de titre et de propriété intellectuelle et industrielle sur tous les produits et résultats découlant des travaux des mandataires de services retenu-e-s en réponse à cet appel à candidatures. ECCO APS, à son entière discrétion, pourra également partager ces contenus avec les autres partenaires du projet, les organismes de financement et des tiers de toute nature, sans possibilité d'opposition.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans le présent appel à candidature, les dispositions en vigueur en la matière s'appliquent.

La participation à cet appel à candidature oblige les concurrent-e-s à en accepter les dispositions.

Toute information peut être demandée à ECCO APS jusqu'à 5 jours avant la date limite, exclusivement par courriel certifié à eccoaps@pec.it.



MARCO VELLA

12.10.2026

19:29:50

GMT+02:00

